


Informations de base	
<b>2009/2504(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation dans la bande de Gaza <b>Subject</b> 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux <b>Zone géographique</b> Israël Palestine	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/01/2009	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	<a href="#">Résumé</a>
15/01/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0025/2009</a>	<a href="#">Résumé</a>
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2009/2504(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Résolution sur déclaration
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 132-p2
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0057/2009</a>	14/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0058/2009</a>	14/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0056/2009</a>	14/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0054/2009</a>	14/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0051/2009</a>	14/01/2009	

Proposition de résolution		<a href="#">B6-0059/2009</a>	14/01/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0025/2009</a>	15/01/2009	<a href="#">Résumé</a>

## Résolution sur la situation dans la bande de Gaza

2009/2504(RSP) - 15/01/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu en séance le 14 janvier 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la bande de Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1860 du 8 janvier 2009, et demande un cessez-le-feu immédiat et permanent, qui devrait inclure une cessation des tirs de roquettes sur Israël par le Hamas et la fin de l'actuelle action militaire d'Israël à Gaza.

La résolution appelle à une trêve négociée qui devrait être garantie par un mécanisme à mettre en place par la communauté internationale coordonnée par le Quartet et la Ligue arabe et qui pourrait inclure l'envoi d'une mission multinationale.

Le Parlement demande aux autorités israéliennes de permettre un accès sans entrave à l'assistance humanitaire dans la bande de Gaza et de garantir un acheminement continu et suffisant de l'aide par le biais de couloirs humanitaires. Les députés s'accordent sur la nécessité d'assurer d'urgence la réouverture des points de passage, la levée du blocus et la lutte contre la contrebande d'armes et de munitions. Une attention particulière étant attachée au contrôle de la frontière entre l'Égypte et Gaza, la résolution souligne le rôle particulier que devra assumer ce pays.

Les députés se déclarent choqués par les souffrances infligées à la population civile de Gaza et déplorent que des cibles civiles et les Nations Unies aient été touchées lors des attaques. Ils expriment aussi leur sympathie à l'égard des populations civiles victimes des violences à Gaza et dans le sud d'Israël.

La résolution demande à Israël de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et du droit humanitaire international et au Hamas de mettre fin aux tirs de roquettes et d'assumer ses responsabilités en s'engageant dans un processus politique visant à rétablir le dialogue inter-palestinien et à participer aux négociations en cours.

Le Parlement appelle enfin l'Union européenne à adopter une position politique plus ferme et plus unie et invite le Conseil à se saisir de l'occasion pour coopérer avec la nouvelle administration américaine afin de mettre fin au conflit par un accord fondé sur la solution de deux États, en vue de mettre en place une nouvelle structure de sécurité régionale pacifique au Moyen-Orient.